

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 16 Mai 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.ffp.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.ffp.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de match manquante :

Anciens D3 :

26073484 : FC VITRY 94 ACADEMIE / VILLEJUIF BENFICA du 21/04/2024

Seniors D4 :

27131314 : SFCC / BOISSY FC du 28/04/24

U16 D2 :

25938059 : CHARENTON CAP / BONNEUIL CSM du 21/04/24

Match perdu au club recevant sans réponse aux deux appels de feuilles de match manquante :

U14 D3 :

27895185 : VILLENEUVE ABLON US 21 / IVRY US FOOTBALL 23 du 23/03/24

27895255 : VAL DE FONTENAY AS 21 / ECOLE PLESSEENNE 22 du 06/04/24

U14 D4 :

27892382 : CHARENTON CAP 23 / VILLIERS ES 23 du 06/04/24

27892383 : FRESNES AAS 23 / NOGENT FC 23 du 06/04/24

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
- 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 28/04/2024) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
COUPE VDM ANCIENS NEW TEAM VINCENNES 11	24/04/2024		
ANCIENS D2 VILLENEUVE ABLON US 11	17/03/2024		
ANCIENS D3 MELTING SPORT 11	28/04/2024		
ANCIENS D4 MELTING SPORT 12	28/04/2024		
FUTSAL D1 CHAMPIGNY CF 2 VITRY ASC 1 AS HAY 94 FUTSAL 1	02/03/2024 02/03/2024 05/04/2024		
FUTSAL D2 CHEVILLY LARUE ELAN 2 VITRY ASC 3 VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1	05/04/2024 26/04/2024 28/04/2024		
SENIORS D2 ENT. VERS AV VILLEJUIF 1	10/03/2024		
SENIORS D4 AS ZENAGA 2 SFFC 2	03/03/2024 28/04/2024		
COUPE VDM U20 VILLENEUVE ABLON US 1	21/04/2024		
U18 D3 BRY FC 1 VAL DE FONTENAY AS 1	17/03/2024 24/03/2024		
U16 D2 US IVRY FOOTBALL 2	17/03/2024		
U16 D3 VILLEJUIF US 3 CHEVILLY LARUE ELAN 1 VILLENEUVE AFC 1	03/03/2024 10/03/2024 10/03/2024		
U16 D4 VILLENEUVE AFC 2	03/03/2024		
CRITERIUM U15F KREMLIN BICETRE CSA 1 ECOLE PLESSEENNE 2 FC ALFORTVILLE 1 VILLENEUVE ABLON US 1 GENTILLY AC 1	02/03/2024 09/03/2024 09/03/2024 09/03/2024 17/03/2024		
U14 D1 RUNGIS US 1	23/03/2024		
U14 D3 ST MANDE FC 1 VILLENEUVE ABLON US 1	09/03/2024 23/03/2024		
U14 D4 BRY FC 1 AC CRETEIL 2 ST MAUR LUSITANOS 1 VILLENEUVE AFC 3 ORLY AVS 2 CHAMPIGNY FC 3 CHARENTON CAP 3	02/03/2024 16/03/2024 16/03/2024 16/03/2024 23/03/2024 06/04/2024 06/04/2024	06/04/2024	
CRITERIUM U13F FRESNES AAS 1 BONNEUIL CSM 1 JOINVILLE RC 1	10/03/2024 17/03/2024 17/03/2024		
CRITERIUM U11F CHARENTON CAP 1 HAY LES ROSES CA 1 BONNEUIL CSM 1 VITRY ES 1 VILLENEUVE AFC 1	03/03/2024 03/03/2024 03/03/2024 10/03/2024 17/03/2024	17/03/2024	